

Les cérémonies patriotiques

Mesdames, Messieurs,

Je suis Hafid Belhocine je dirige le service départemental de l'O.N.A.C. de Seine-et-Marne. Mon intervention porte sur les cérémonies ou commémorations patriotiques pour lesquels je vais tenter de vous faire en premier lieu une présentation de l'établissement que je représente, de la cérémonie officielle et son protocole, des commémorations actuelles et de l'avenir des commémorations suivi d'une présentation du travail de témoignage d'un ancien combattant auprès des élèves.

II-Présentation de l'O.N.A.C.et de son rôle :

Office nationale des anciens combattants répond à l'origine à l'ampleur des drames humains des suites de la Grande Guerre, il est mis en place ceux dès 1916 une réponse aux mutilés et réformés, en 1917 aux pupilles pour devenir en 1946 l'établissement public que nous sommes (sous tutelle du Ministre de la défense en charge des anciens combattants aujourd'hui.)

Nos missions à destination des 3.6 millions de ressortissants issus de différents conflits :

- 1^{re} guerre plus a-c mais leurs veuves
- 2^e guerre, Indochine, Afn, Guerre du golfe, missions ext.Liban-Cote d'Ivoire-Bosnie-Afghanistan.
- Première mission étant de reconnaître en donnant un statut(ancien combattant-prisonnier de guerre-pupilles-veuves°)
- Deuxième mission, la réparation a travers la retraite du combattant, rente viagère ou capital pour les harkis
- Troisième mission, la solidarité dans le cadre d'accompagnement moral et psychologique et d'interventions financières pour des secours individuels, aide aux études, à la vie quotidienne des pupilles de la nation, aide aux frais d'obsèques et autres. Solidarité aussi à travers nos 9 écoles de reconversion,(travailleurs handicapés et ou militaire en reconversion) et nos maisons de retraite(8).
- Une dernière mission, la mémoire à travers la gestion d'initiatives de commémorations que sont les cérémonies nationales, l'organisation de manifestations et de rassemblement selon l'histoire locale (ex : dernier convoi de déportés en gare de Nanteuil-Saacy stoppés par la destruction de voie des suites d'un bombardement et qui permis à la population locale de leur venir en aide à travers de la nourriture et de l'eau porté et pour quelques-uns à l'évasion). Transmission de la mémoire à vocation pédagogique à travers la promotion du concours national de la résistance et de la déportation dont environ 700 élèves ont participé en 2007 dans le 77, développement des échanges avec notre jeunesse par le témoignage d'anciens combattants avec des supports type exposition ou vidéo.

II – La cérémonie patriote ou nationale :

Une commémoration est avant tout l'occasion d'un rassemblement de la nation. Une communion qui se distingue de la communion religieuse dans la mesure où elle est décidée par le pouvoir politique et qu'elle repose non pas sur des croyances mais sur la mémoire collective.

Elle permet aux citoyens l'occasion de vivre ensemble, de plonger ensemble dans le passé pour mieux affronter l'avenir. Elle doit susciter la réunion dans le recueillement ou dans la joie.

Lors de ces cérémonies un hommage aux symboles de la France est rendu par la présence de troupes avec drapeaux ou étendards que les autorités viennent saluer. La levée des couleurs peut aussi constituer cet hommage.

Un hommage aux morts est rendu par le dépôt de gerbes au monument aux morts ainsi que par une minute de silence. Durant les cérémonies les portes drapeaux s'inclinent par traditions à l'annonce de quelques instants de recueillement ou « aux morts ».

Dans la continuité la Marseillaise est jouée et les drapeaux se relèvent.

Lors des cérémonies notre hymne national est joué une seule fois en entier. En l'absence de musique, il peut être interprété par une chorale ou par des enfants.

Lors de cérémonies à caractère international et que plusieurs hymnes doivent être joués, la Marseillaise le sera en dernier les autres selon un ordre alphabétique des noms de leur pays en langues françaises.

Durant ces cérémonies le message officiel lu a pour fonction principale d'éclairer ou d'expliquer cet hommage.

La majorité des messages sont rédigés par le secrétaire d'état à la défense chargé des anciens combattants.

Il est à noter que les bâtiments publics sont pavoisés, les citoyens conviés à participer aux cérémonies en présence des autorités préfectorales, élus, des officiers et des anciens combattants.

III – Quelles sont ces commémorations :

Le Président de la république- 14 juillet (juillet 1880)

Le Ministre de la Culture - journée commémorative abolition esclavage fixée au 10 mai (05/2001)

Le Ministère de la Défense :

- journée nationale des victimes et héros de la déportation célébrée le dernier dimanche d'avril (avril 1954)
- commémoration de la victoire de 1945 soit le 8 mai
- fête nationale de Jeanne d'arc et du patriotisme fixée au 2ème dimanche de mai (juillet 1920)
- journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine fixée au 8 juin (décret 26/5/05)
- journée nationale commémorative de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940
- journée nationale à la mémoire des victimes racistes et antisémites de l'état français et d'hommage aux justes de France fixée le dimanche le plus proche du 16 juillet (loi 10/7/2000)
- journée nationale d'hommage aux harkis et aux membres des formations supplétives fixée le 25 septembre (décret du 31/3/2003)

- journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie fixée le 5 décembre(décret 24/10/2003)
- commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 (loi 24/10/1922)

N.B : Hommage à Jean Moulin Paris Panthéon le 17 juin mais pas de texte législatif nous sommes dans le cadre de l'usage

Sans oublier : grands anniversaires

- 6 juin débarquement en Normandie
- 15 août débarquement des alliés en province
- ONU a fixé au 27 janvier journée internationale de la Shoah, hommage à la lettre de Guy Moquet.

IV – L'avenir des cérémonies :

Pour résumer, sur les 12 commémorations nationales, six ont été créées entre 1880 et 1999.

Les six autres en l'espace de 7 ans de 1999 à 2006.

Pouvons nous parler de phénomène inflationniste sur les quelques années passées ? La question peut se poser.

Il est utile de préciser que les créations les plus récentes portent presque toutes sur des événements postérieurs à 1940.

D'autres grandes dates de notre histoire ne sont pas commémorées telles la victoire de Poitiers ou celle d'Austerlitz pour lesquelles je ne vous interroge pas... en 732 pour Poitiers et en 1804 pour austerlitz.

Afin de répondre éventuellement à cette question sur l'avenir des cérémonies et à leur rôle fédérateur, notre président de la république a souhaité une mission de réflexion, je cite : "Afin que les cérémonies évoluent non pas pour le plaisir de changer mais pour toucher un public plus jeune qui n'a pas connu ce que nous commémorons. La mémoire ce n'est pas la nostalgie du passé, c'est la préparation de l'avenir. La mémoire ce n'est pas quelques vieux souvenirs qu'on exhume quelques heures dans l'année. La mémoire, c'est les valeurs qu'on célèbre, qu'on respecte et dont on décrit l'actualité pour les plus jeunes de notre pays. Ca vaut la peine me semble t-il de se donner un peu de mal pour faire cette politique de mémoire mieux adaptée aux évolutions de notre société et plus conforme à la diversité de notre pays et en plus en phase avec les attentes des jeunes générations une politique de mémoire moderne. Parce que la mémoire c'est la modernité" (extrait de son discours du 10 janvier 2008).

Cette mission a été confiée à l'historien André Kaspi.

Son rapport a été rendu en novembre 2008 pour lequel une très large consultation en donnant la parole à tous les acteurs, monde combattant, élus, enseignants mais aussi journalistes, acteurs du tourisme et de la culture.

Ce rapport permet de nourrir et de stimuler le débat public au moment où se déroulait la célébration du 90ème anniversaire de l'Armistice de la grande guerre.

Ses conclusions : les commémorations sont trop nombreuses et elles pourraient encore augmenter...ce qui entraîne une désaffection et une incompréhension de la part d'une très

grande majorité de la population, un affaiblissement de la mémoire collective, des particularismes qui vont à l'encontre de l'unité nationale.

Trois dates devraient faire l'objet d'une commémoration nationale : le 11 novembre pour commémorer les morts du passé et du présent, le 8 mai pour rappeler la victoire sur le nazisme et la barbarie, le 14 juillet qui exalte les valeurs de la Révolution française. Etant entendu que dans la mesure du possible ces commémorations nationales soient intégrées dans le processus de la construction européenne.

Les autres dates ne seraient pas supprimées, elles deviendraient des commémorations locales ou régionales avec de temps à autre un aspect exceptionnel comme pour les 60 ans du débarquement alliés de 1944.

À ses conclusions, la réaction des anciens combattants va de l'indignation à la compréhension en précisant qu'elles pourraient accepter la modification du calendrier à condition que l'on attende la disparition de leurs adhérents.

Pour le reste de la population, est-il possible de faire disparaître des jours fériés ?

La position du Ministre de la défense en charge des anciens combattants est de ne pas modifier le calendrier actuel.

Les cérémonies et la transmission de mémoire ?

Le calendrier indique des jours fériés pour le 14 juillet, le 8 mai et le 11 novembre, les élèves sont en congés ou déjà en vacances, les parents préfèrent partir en week-end ou en vacances quand on le peut. Il reste cependant à faire comprendre ce que signifient ces commémorations, donc assurer la transmission de mémoire. Il est bon de noter le nombre important d'initiatives d'enseignants sur des travaux de recherches liés à ces dates, il faut que les élèves des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) soient formés à l'enseignement des dates des principales commémorations de notre calendrier.

Il faut aussi noter la volonté des anciens combattants à participer à cette transmission de mémoire au travers d'échange avec notre jeunesse, dans la mise en place d'expositions dans les écoles, d'organisation de concours tel les petits passeurs de paix mis en place avec l'Académie pour imaginer la cérémonie du 90ème anniversaire du 11 novembre 1918 sur notre département ou encore le concours national de la résistance et de la déportation. à ce titre j'ai demandé à Monsieur Decosse, président de l'association national des anciens combattants de la résistance de seine et marne de nous faire un retour des échanges avec nos jeunesse qu'il met en place avec les écoles...à vous Monsieur Decosse

Souhaitant vous avoir éclairé sur ce thème, je vous invite à participer aux prochaines cérémonies qui sera celle du dimanche 26 avril 2009 pour la journée nationale des victimes et héros de la déportation.